

Le combat s'engage alors au fond entre la dame veuve Decroix et consorts d'une part, soutenus par MM. Rabinel et Esparbié, et la société du *Mémorial*, représentée par M. Mériaux, son gérant.

Dans le cours des débats, on annonce que MM. Amédée Charvet, Olivier Girard et Alfred Duroyon se sont désistés de leur demande et ont ainsi séparé leur cause de celle de MM. Rabinel et Esparbié.

M. Houzé de L'Aulnoit, dans l'intérêt des demandeurs expose que la Société du *Mémorial* n'a pas été fondée dans un but de spéculation, mais pour soutenir la cause de l'empire et que, l'empire étant tombé, le journal doit le suivre dans sa chute.

Une simple majorité ne peut pas, par l'effet d'un vote, changer la couleur du journal, et d'un journal créé pour soutenir l'empire faire un journal légitimiste ou républicain.

Pour obtenir ce résultat, il faudrait avoir l'unanimité des actionnaires et, en fait, cette unanimité n'existe pas puisque ses clients ainsi que MM. Rabinel et Esparbié refusent de voter pour un changement.

L'honorable avocat s'appuie en droit sur l'article 1865 du code civil aux termes duquel la société finit par l'extinction de la chose ou la consommation de la négociation ; il s'appuie en outre sur l'art. 1871 aux termes duquel la dissolution d'une société peut être demandée avant l'expiration du terme convenu, lorsqu'il y a de justes motifs de dissolution.

Ces motifs, ajoute-t-il existent : c'est le désaccord qui règne entre les actionnaires sur la ligne même de conduite à donner au journal.

M. Dumas, dans l'intérêt de MM. Rabinel et Esparbié, reproduit et développe les considérations présentées par son confrère.

Les conclusions lues par lui sont l'œuvre de M. Thiers, député à l'Assemblée nationale.

L'honorable et spirituel avocat fait principalement l'histoire du journal. Il établit que le *Mémorial* a bien été créé dans un but de propagande et non de spéculation.

Il fait l'éloge de ses clients : à côté de M. Rabinel qui le représente comme l'âme du journal, il place, chevauchant à ses côtés, M. Esparbié, polémiste habile, écrivain d'une grande valeur, amoureux à l'excès du principe républicain — il le représente comme un bonapartiste convaincu — bonapartiste il a été, bonapartiste il mourra.

M. Delemer recherche la cause de la défaite qui atteint le *Mémorial*. Il la trouve non dans la ligne politique suivie par son client, mais dans la chute même de l'Empire et dans la suppression du monopole des annonces légales et judiciaires, qui avait toujours été la principale ressource du journal.

La position de son client était bien difficile, bien délicate, on voulait lui faire bruler les dieux qu'il avait toujours adorés. Ce n'est que par patriotisme qu'il avait consenti à modifier ses attaques contre le Président de la République.

Il estime que l'existence du *Mémorial* n'a plus sa raison d'être, puisque l'empire n'est plus. Il serait immoral de forcer maintenant ses actionnaires à entendre chanter les louanges d'un autre gouvernement.

M. Thiers fils, dans l'intérêt du gérant M. Mériaux, expose qu'en réalité il n'a devant lui que deux rédacteurs congédiés et par conséquent de mauvaise humeur.

Les demandeurs ne représentent que 91 actions. Or, sur ces 91 actions, 90 appartiennent à MM. Esparbié et Rabinel (14 au premier et 76 au second). La 91^e action appartient à tous les autres demandeurs réunis, et parmi eux figure une dame veuve Decroix, ouvrière de leges au théâtre.

Les seuls actionnaires sérieux de cette série, MM. Charvet et Olivier Girard, ont disparu. M. Alfred Duroyon s'est aussi dérobé.

C'est à tort que l'on a prétendu que le *Mémorial de Lille* a été fondé pour soutenir un principe, il n'a été créé que pour défendre certains intérêts qui n'avaient rien de politique.

Il y a des gens qui pour la défense de leurs idées sacrifient leur fortune et fondent un journal dont on ne recueille que fatigues et peines, mais ils ont une opinion à faire triompher. Les fondateurs du *Mémorial* n'ont jamais appartenu à cette catégorie.

Il y a d'autres qui ne rêvent que gros gains, gros bénéfices, et fondent un journal par spéculation. M. Rabinel est de ce nombre.

Il a voulu faire une affaire et pour cela il a choisi le terrain le plus commode, le rôle le plus facile, celui d'officier.

L'honorable avocat cite ce qui s'est passé dans une réunion d'actionnaires, au mois de mars dernier. — On reprochait à M. Esparbié un redoublement de bonapartisme et on attribuait à ses articles les désabonnements quotidiens.

M. Esparbié aurait demandé de quel côté il fallait se tourner. — Le gouvernement était défendu à Lille par l'*Echo du Nord*, la République par le *Progress du Nord*, le cléricalisme par le *Propagateur*. Toutes les places, dit-il, sont prises, je ne sais comment sortir de cette situation ?

M. Thiers fils ajoute que s'il y a désaccord entre les actionnaires d'une part, et MM. Esparbié et Rabinel d'autre part, il n'y a au cas désaccord entre les actionnaires eux-mêmes, et, par conséquent, aucun juste motif de demander la dissolution de la société.

Le but de ces messieurs, dit l'avocat en terminant, est de faire tomber le *Mémorial* pour le racheter ensuite à bas prix.

Après ces plaidoiries, qui ont occupé une grande partie de l'audience, le Tribunal, après un long délibéré, a rendu son jugement.

Il en résulte que la Société avait été constituée avec un but déterminé et que, les circonstances ne permettant plus de le réaliser il y avait lieu de prononcer sa dissolution.

Il ajoute que si cette cause n'était pas suffisante à elle seule, l'existence d'un grand dissentiment entre les associés rendait cette dissolution nécessaire.

Le Tribunal en conséquence prononce la dissolution de la société du *Mémorial*, et nomme M. Mériaux liquidateur. (Progrès)

VILLE DE ROUBAIX.
Cours de langue anglaise.
Jeudi, 29 courant, à 8 h. 15 du soir, dans les nouveaux bâtiments du Collège.
Cours de Rhétorique.
Vendredi, 30 courant, à 8 h. 15 du soir.
Cours de Syntaxe.
Professeur : J. YONGE.

ASSEMBLÉE NATIONALE
Présidence de M. BUFFET.
Séance du 27 mai.

C'est aujourd'hui qu'a lieu la nomination dans les bureaux de la commission chargée d'examiner le budget de 1874. On assure que dans plusieurs bureaux, notamment dans le 6^e bureau, les membres républicains se sont abstenus de prendre part à l'élection, par ce motif qu'ils désirent être instruits, au préalable, des intentions du gouvernement.

La séance est ouverte à 2 h. 45. Pas d'incident sur le procès-verbal. Plusieurs congés sont demandés et accordés.

Sont validés, conformément aux conclusions des bureaux compétents, les élections de MM. Lesguillon (Loir-et-Cher) et Dupony (Gironde).

M. Ganivet monte à la tribune et vient rendre compte de l'élection de M. Barodet dans la Seine. (Mouvement général d'attention.)

Plusieurs réclamations ont été présentées contre cette élection. Mais les faits qu'elles signalent n'ont pas paru de nature à modifier le résultat du scrutin et, partant, à vicier l'élection. En conséquence, le bureau dont M. Ganivet est rapporteur conclut à la validation du mandat conféré à M. Barodet par les électeurs de la Seine.

Cette conclusion est mise aux voix et adoptée.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique de nouvelles lignes concédées à la compagnie de l'Est et l'approbation d'une convention passée avec cette compagnie.

M. Clapier monte à la tribune et attend le silence. L'orateur vient attaquer le projet de loi lequel tend : 1^o à inscrire au grand livre une rente de 20 millions au profit de la compagnie de l'Est ;

2^o à sacrifier une somme de 10 millions qui devrait faire retour à l'Etat ; 3^o à accorder une garantie de 4 1/2 0/0 à la compagnie de l'Est pour une dépense d'environ 90 millions nécessitée par la création de nouveaux embranchements.

L'orateur espère que l'Assemblée, par l'attention soutenue et scrupuleuse qu'elle prêterait à cette discussion importante, montrera qu'elle n'a pas encore démenti du pays. Ces deux motifs pas encore sont soulignés par un mouvement d'hilarité qui se produit sur plusieurs bancs.

Cela posé, l'orateur aborde l'exposé de la question. Il entre dans des détails techniques sur les concessions faites successivement par l'Etat à la Compagnie de l'Est depuis l'établissement du chemin de fer de Strasbourg à Bâle, qui fut la première ligne du réseau.

Il rappelle les clauses qui ont réglé ces concessions, et dont l'une porte qu'au bout d'une certaine période, l'Etat doit devenir propriétaire des lignes établies, sous la réserve d'indemniser la Compagnie de la valeur du matériel d'exploitation. L'orateur signale les différences survenues dans les clauses qui ont réglé les concessions ultérieures. Doit la nécessité d'établir plusieurs modes de comptabilité en ce qui concerne l'administration financière de la Compagnie de l'Est.

A ce moment, un mouvement extraordinaire est signalé. M. Thiers est intrépidement l'ancien Président de la République est salué par les braves unanimes de la gauche et par une triple salve d'applaudissements.

M. Thiers, dont la physionomie est excellente, va prendre place sur un des bancs du centre gauche, à côté de M. Wallon et non loin de M. Casimir Périer. Lorsqu'il s'est assis, les applaudissements éclatent de nouveau à gauche. La droite demeure silencieuse. Une voix, partant de ce côté de la Chambre, s'adresse à M. Clapier qu'elle invite à parler.

Parlez ! répètent plusieurs autres membres de la droite.

Lorsque l'émotion provoquée par cet incident s'est calmée, l'orateur reprenant la suite de son discours interrompu examine les points relatifs aux obligations réciproques de la Compagnie de l'Est et de l'Etat telles qu'elles résultent des diverses adjudications concédées et de la fusion de plusieurs lignes isolées dans l'ensemble de l'ancien réseau.

Qu'arriva-t-il depuis ? Les embranchements du second réseau viennent se greffer sur les lignes du réseau primitif toujours avec une garantie d'intérêt fournie par l'Etat. Mais la garantie qui ne devait s'appliquer qu'aux frais du premier établissement, fut grossie au moyen d'une combinaison de comptabilité en vertu de laquelle la Compagnie fit entrer une partie des frais d'exploitation dans les frais de premier établissement. De là, pour l'Etat, un surcroît irrégulier de charge.

L'orateur proteste contre cette irrégularité. Il proteste aussi contre l'assimilation, également irrégulière, du chemin de fer du Luxembourg à un chemin français, assimilation de laquelle est résultée indûment une nouvelle charge pour le Trésor. L'orateur, arrivant ensuite aux faits de guerre qui ont imposé au gouvernement français l'obligation de céder au gouvernement allemand une partie du réseau de la compagnie de l'Est, constate que la compagnie réclame à l'Etat l'intégrité des 325 millions qui furent, de ce chef, déduits de la contribution de guerre. Or, cette prétention de la compagnie n'est pas propriétaire de son réseau ; elle n'est aux termes du contrat, que simple usufructière d'un réseau qu'elle exploite depuis une quarantaine d'années, et cet

usu-fruit doit cesser au bout de soixante ans. Mais le propriétaire véritable du réseau cédé à l'Allemagne, c'est l'Etat. L'Etat ne doit donc, en bonne justice, rembourser à la compagnie de l'Est que le produit probable de cet usufruit. Or, que propose le projet de loi ? Le remboursement, par la voie d'une rente annuelle, d'un capital supérieur à celui dont l'Etat est strictement débiteur. Ce n'est pas tout, le projet propose encore que l'Etat renonce à une créance de dix millions. Cette combinaison semble à l'orateur absolument inacceptable. Mieux vaudrait, à ce prix, opérer selon le vœu de M. Janzé, le rachat du réseau de l'Est par le Trésor.

L'orateur ne demande point ce rachat, mais il exprime le vœu de voir réduire à de justes et équitables limites les prétentions de la compagnie de l'Est. Tel est l'objet d'un amendement déposé par l'orateur et dont il se réserve de développer les dispositions au cours de la discussion des articles.

M. de Fourton, ex-ministres des travaux publics, vient prendre la défense d'un projet dont il est l'auteur et dont il croit devoir, à ce titre, revendiquer la responsabilité. L'orateur insiste sur le caractère irréprochable d'une convention qui n'est, en définitive, que le résultat de négociations régulièrement ouvertes et engagements régulièrement contractés. Sans doute ces obligations sont onéreuses et douloureuses, mais un contrat est intervenu et ce contrat veut être respecté. Aux termes de ce contrat, l'Etat est strictement débiteur d'une somme de 325 millions.

L'orateur se livre à ce propos, à une série de calculs tendant à démontrer, chiffres en main, que l'indemnité allouée par le projet à la compagnie de l'Est n'a rien d'exagéré. Dans l'intervalle, M. Thiers a quitté la salle des séances.

M. de Fourton, après avoir achevé cette partie de son playdoyer, déclare qu'il s'en réfère au rapporteur du soin de justifier avec compétence les embranchements projetés, lesquels ont pour but la protection de notre frontière méridionale.

En même temps il rend hommage au patriotisme dont la compagnie de l'Est a fait preuve pendant la guerre. L'orateur conclut en demandant le renvoi à demain de la discussion pour l'examen des amendements. — Assentiment.

Sur la demande de M. d'Audiffret-Pasquier, la discussion du rapport de la commission sur les marchés de Marseille est ajournée à un mois.

Nous avons publié dans notre édition de ce matin les nouvelles suivantes :

La commission du budget de 1874 est ainsi composée :

- MM.
1^{er} bur. Taillefert; Delpit.
2^e » Chesnelong; Keller.
3^e » de Talhouët; de Ravelin.
4^e » Gormain; Léon Say.
5^e » Wilson; Bardoux.
6^e » Pelletier-Villeneuve; Cailleaux.
7^e » Plichon; Raisoiville.
8^e » Magnin; Langlois.
9^e »
10^e » Guin; de Castellane.
11^e » duc Decazes; Benoist-d'Azy.
12^e »
13^e » Lambert de St-Croix; Laurent.
14^e » Roussau; Lepère.
15^e » Lavigne; Flottard.

Le *Journal de Florence* annonce que M. de Corcelle a eu une audience du Pape, en présence du cardinal Antonelli.

M. de Corcelle a communiqué au Pape la nouvelle des événements qui viennent de se passer en France.

Le Pape a dit :
« J'ai toujours prié pour la France, et je prie aujourd'hui avec plus de confiance que jamais, afin que Dieu répande ses bénédictions sur l'Assemblée, si dévouée aux principes du christianisme, et sur son nouveau chef, qui présente des gages sérieux à l'ordre, à la justice et à la civilisation, menacés de tous côtés. »

Les nouvelles de la santé de Pie IX sont excellentes.

Nouvelles du soir.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES
(Service particulier du *Journal de Roubaix*.)

Paris, 28 mai.
Plusieurs journaux racontent divers sèment les incidents qui ont signalé la Présidence la soirée de samedi :

On raconte notamment que M. de Tillancourt aurait annoncé à M. Thiers le vote de la majorité et qu'il en serait résulté une sorte de quiproquo à ce sujet entre l'ancien président et l'honorable député de l'Aisne.

Rien n'est moins exact. Les députés amis de M. Thiers ont, après le vote, alors que M. Thiers le connaissait parfaitement, venus témoigner à M. le Président de la République leurs sympathies. M. de Tillancourt était pérorant et n'a pas joué le rôle qu'on lui prête.

Le bruit court que le *Garde des sceaux* prépare un grand remaniement judiciaire.

Dans les élections qui ont eu lieu hier dans les bureaux de l'Assemblée pour la commission du budget, dix républicains ont été nommés contre 16 monarchistes.

L'extrême gauche aurait, — paraît-il, renoncé à son interpellation.

On parle de la présence à Paris du prince Pierre Bonaparte.

On a affiché hier soir dans Paris le message du président de la République.

M. Pierre Lebrun, membre de l'Académie

démie française, est mort hier à Paris, d'une attaque d'apoplexie.

Ses obsèques auront lieu jeudi matin 29 mai. C'était le jour marqué pour la réception publique de M. Littré. En présence de deux qui venaient de la frapper, l'Académie a décidé que cette séance serait renvoyée au jeudi suivant, 3 juin.

Hier, à la petite bourse, l'Emprunt qui avait fermé à 3 heures à 89.35, a fermé à 80.42 1/2.

Paris, mercredi 28 mai, 3 h. soir.
M. Thiers s'est installé aujourd'hui à Paris.

Versailles, mercredi 28 mai, 3 h. 30 soir.
L'attitude de la gauche à l'égard du nouveau ministère restera complètement expectante. Tous les projets de manifeste et d'interpellation sont abandonnés.

Versailles, mercredi 28 mai 2 h. 10 soir.

Les discussions qui ont eu lieu, hier, dans les bureaux de l'Assemblée, font présumer que les nouveaux traités de commerce seront abandonnés.

Rome, 27 mai, soir. — Le Roi et les princes de Piémont sont allés faire ce matin une visite à l'impératrice de Russie, qui leur a rendu peu après.

La chambre des députés a approuvé quelques projets d'intérêt local.

Strasbourg, 27 mai, soir. — Le président supérieur de la province a prolongé pour une année la suspension du conseil municipal de cette ville.

Faits Divers

LA STATUE DU GÉNÉRAL DAUMESNIL. — Hier, lundi, a eu lieu à Vincennes, sur la place de la Mairie, en face du donjon, l'inauguration de la statue du général Daumesnil, l'héroïque défenseur de cette forteresse. La statue, que au ciseau du sculpteur Bochet, représente le général au moment où il répond au parlementaire, qui venait traiter de la reddition de cette forteresse : « Allez dire à ceux qui vous envoient, que j'en ferai Vincennes quand ils m'auront rendu ma jambe. » Et de la main il désigne en effet sa jambe de bois, qu'il portait depuis qu'il avait laissé la sienne sur le champ de bataille de Wagram. C'est le général Ladmiraull qui présidait cette cérémonie, assisté de MM. Fournier, Laurier, maire de Pétigieux, patrie de Daumesnil; Leroyer, maire de Vincennes; d'une délégation du Conseil municipal de Pétigieux, parmi laquelle on se montrait surtout M. Mié, l'éloquent avocat, le défenseur de tant de journaux républicains. M. le veuve Daumesnil, qui dirige encore la maison d'éducation de Saint-Denis, donnait, par sa présence, un caractère encore plus touchant et plus intime à cette cérémonie. Le général Ladmiraull a déposé en quelques mots les principaux traits de la vie de Daumesnil, ses campagnes si nombreuses, et notamment son héroïque attitude à Vincennes. Enfin, M. Mié, avocat à Pétigieux, a parlé comme délégué de la population de Pétigieux.

— Voici une curieuse nomenclature que peu de personnes connaissent, mais que nos gendarmes n'ignorent pas, car c'est à eux qu'elle est destinée.

C'est un placard officiel indiquant les arrestations qui donnent droit à des primes. On y remarque, entre autres :

Pour un déserteur ou insoumis des troupes de terre ou de mer, 25 fr.

Prisonniers de guerre ou détenus échappés d'un pénitencier ou d'un atelier de condamnés, 25 fr.

Militaire absent illégalement de son corps, 5 fr. si l'arrestation a eu lieu dans les limites de la garnison, et 6 fr. si elle a eu lieu hors de ces limites.

Pour l'arrestation d'un condamné, homme ou femme, évadé d'une maison centrale de force ou de correction, 50 fr.

Pour arrestation d'un forçat évadé du bagne, 100 fr., s'il est arrêté hors des murs de la ville ; 50 fr., s'il est arrêté dans la ville, et 25 fr. si l'arrestation a lieu dans le port.

Pour un contrebandier qui individu colportant en fraude, soit du tabac, soit des poudres à tirer, la prime est de 15 fr.

L'arrestation d'un évadé d'une maison d'éducation correctionnelle appartenant à l'Etat est primée de 15 fr.

Comme on a pu le voir, la plus haute prime est celle de 100 fr. accordée à l'arrestation d'un forçat ; mais les cas sont peu fréquents.

UN CANAL INEXTINGIBLE. — On vient d'inventer en Angleterre un appareil qui est appelé à rendre de grands services à la marine. C'est un fanal flottant ou bouée lumineuse, qui a la propriété de s'enflammer spontanément au contact de l'eau et d'être insensible au choc, au frottement, au contact au contact du feu.

Si l'on jette ce fanal à l'eau, il remonte immédiatement à la surface et prend feu instantanément en produisant une flamme du plus vif éclat, qui dure deux fois son intensité pendant trois quarts d'heure et donne une clarté encore perceptible à une assez grande distance pendant plus de deux heures.

Supposons maintenant que, par une nuit noire en mer, un homme tombe à l'eau ; on lance immédiatement l'appareil à la mer. Si l'homme sait nager, il se dirige vers la lumière, l'embarcation détachée du navire en fait autant, et le fanal-bouée devient le rendez-vous où l'homme est sauvé.

La plupart du temps, lorsqu'un homme tombe à la mer pendant la nuit, quelque bon nageur qu'il soit, il est infailliblement perdu. Avant que le navire ait pu ralentir sa marche pour mettre une embarcation à flot, le malheureux est déjà loin, le bruit des vagues couvre ses cris désespérés, et ceux qui viennent à son secours, n'ayant rien pour les guider au milieu des ténèbres, se voient, contraints, après de longues et inutiles recherches, de l'abandonner à son triste sort. La nouvelle bouée lumineuse sera donc l'instrument du salut de plus d'un pauvre marin.

Vous vous demandez sans doute par quel moyen on peut obtenir cette flamme si brillante qui ne se produit qu'au contact de l'eau. On emploie pour cela une substance que l'on prépare en faisant absorber du phosphore à de la craie chauffée à une haute température. On forme ainsi du phosphore de calcium, qui a la propriété de produire au contact de l'eau du hydrogène phosphoré, gaz spontanément inflammable.

L'appareil lui-même est fort simple : c'est une forte boîte cylindrique en étain terminée par un bec de cuivre et placée au milieu d'un flotteur. Pour s'en servir, il suffit de couper au couteau les couvercles supérieur et inférieur en métal mou et de jeter l'appareil à l'eau. L'eau pénétrant dans le tube inférieur décompose le phosphore et en dégage immédiatement une quantité considérable d'hydrogène phosphoré, qui s'échappe par le bec de cuivre et s'enflamme au contact de l'air. — P. VINCENT.

(J. de la Jeunesse.)

— Le corps d'un individu resté inconnu a été trouvé le long des falaises, près de la commune d'Oudalle (Seine-Inférieure.)

On suppose que cet individu, qui avait été vu rôdant dans les environs, et qui ne paraissait pas jouir de toutes ses facultés mentales, sera tombé du haut de la falaise. Il paraît âgé de cinquante à cinquante-cinq ans, est de taille petite, a les cheveux gris, moustache et mouche grises. Il était vêtu d'un pantalon bleu et d'un paletot noir.

On a trouvé sur lui une montre en or, une chaîne et un médaillon de même métal. Il avait une bague en or à l'un de ses doigts.

— L'homme-volant, M. De Groof, de Bruges, qui prétend avoir résolu le problème de la locomotion aérienne, fera dimanche 1^{er} juin prochain, à Bruxelles, sa démonstration. Il montera au Champ de Manoeuvres, à l'aide d'un ballon, jusqu'à une hauteur de 300 mètres environ. Alors, il s'élançera dans l'espace, et muni d'un appareil disposé à la façon des ailes de l'hirondelle, il se dirigera dans les airs. L'expérience est curieuse : ce n'est point les spectateurs qui lui feront défaut.

COMMERCE

Dépêches télégraphiques.

Havre, 28 mai.
(Dépêche de MM. Kahlé, Bouswald et Co, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)
Ventes 1,000 b.; assez bonne demande, disponible ferme, livrable sans changement.

Liverpool, 28 mai.
(Dépêche de MM. Kahlé, Bouswald et Co, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)
Ventes 10,000 b. ou plus. Marché calme, inchangé; recettes 19,000 b.

New-York, 26 mai.
Midling 19 1/4. Change sur France nominal. Low-midling à New-Orleans 114 fr. ». La cote de Savannah est interrompue. Recettes 13,000 b. Expéditions pour l'Europe 18,000 b. Alexander expédié de New-Orléans.

Liverpool, 27 mai.
Ventes 12,000 b., dont 9,000 b. pour la future, prix fermes. Livrable plutôt plus facile.

Louisiane 9 3/16. George 8 7/8. Ocmra 6 3/8, livrable 6 3/8. Dhollerah 6 1/8. Bengale 4 1/2. Baisse partielle livrable New-York 1/8.

Importations 58,000 b., dont 24,000 b. Amérique et 13,000 b. Surate. Recettes des deux derniers jours 8,000 b.

Avis divers

ANVERS, 27 mai. — Laines : En bonne demande régulière. On a vendu aujourd'hui 308 balles laine en suint de la Plata.

HAVRE, 26 mai. — Laines : Marché ferme, on a traité 60 balles à fr. 155 pour Buenos-Ayres, en suint et fr. 205 pour Montevideo, en suint. Ce soir marché fermé, on a vendu 30 b. Buenos-Ayres en suint, à fr. 195 les 100 kil.

HAVRE, — Mardi 27 mai 1873. — Cotons : Les recettes aux Etats-Unis se maintiennent élevées pour l'époque, notre marché a été plus calme aujourd'hui, sans changement sensible dans les prix qui, cependant, n'ont pas la même fermeté qu'hier. Les ventes vont à 561 b disponibles ; on a fait en outre des Cocanadah à 73 fr.

Le livrable à terme est plus facile. On a fait du juin ce matin à 103 fr. et l'omprable de mai au même prix, ainsi que de août-septembre à 107 fr. 50.

Les arrivages sont lourds à Liverpool, néanmoins les prix du disponible se maintiennent fermes ; par contre la livrable est plutôt un peu faible. Il n'y aura pas de marché à Liverpool lundi et mardi, fête de la Pentecôte.

Les recettes des trois derniers jours aux Etats-Unis vont à 13,000 b., chiffre identique à celui de la semaine dernière, contre 4,000 b. en 1872.

Le navire *Comtesse-Duchesse* a été arrêté à New-Orléans pour le Havre à 15/8 c.

Une dépêche privée d'hier, de Bombay cote le Dhollerah fully fair 77 fr. 50. Marché ferme. Recettes de la semaine 39,000 b. Expéditions 13,916 b. par cap et 43,204 b. par canal.

Nous cotons :
Troy-ord, Louisiane 30
Low Midd. L. en mer 20
dito en charge N
Ordinaire Fernambourg 112 N
Ordinaire Ocmra 75 N
New Ocmra, en charge et en mer N
Ordinaire Tinnivelly 75 N
Ordinaire Cocanadah 75 N
Ordinaire Bengale 49 N

Les Pastilles digestives de Baria du Buisson réunissent, sous forme d'un bonbon agréable, les principaux éléments qui opèrent la digestion dans l'estomac. Il résulte d'expériences comparatives faites par un grand nombre de médecins, qu'elles sont souvent supérieures aux Pastilles dites de Vichy, à sous-traité de Bismuth, à la magnésie calcinée et au charbon végétal, pour guérir les maux d'estomac, migraines, renvois de gaz, provenant de mauvaises digestions. — Dépôt Pharmacie Ceille, Grande-Place, Roubaix. 8278.